



LE BOUDOIR DE SISSI

CONCEPT STORE MARIAGE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : OBJET

1.1 : LE CONTRAT

LES PRÉSENTES CONDITIONS VISENT À DÉFINIR LES MODALITÉS DE VENTE ENTRE LE BOUDOIR DE SISSI ET LE CLIENT, ET CE, DE LA COMMANDE, AUX SERVICES, EN PASSANT PAR LE PAIEMENT ET LA LIVRAISON. ELLES RÈGLEMENT TOUTES LES ÉTAPES NÉCESSAIRES À LA PASSATION DE LA COMMANDE ET ASSURENT LE SUIVI DE CETTE COMMANDE ENTRE LES PARTIES CONTRACTANTES, PHYSIQUEMENT AU SEIN DU BOUDOIR DE SISSI, OU BIEN SUR LE SITE WWW.LEBOUDOIRDESISSI.FR.

LE BOUDOIR DE SISSI SE RÉSERVE LA POSSIBILITÉ D'ADAPTER OU DE MODIFIER, À TOUT MOMENT, LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

1.2 : MODIFICATION DE CONTRAT

LE REPORT DE LA DATE DE MARIAGE, DÛMENT JUSTIFIÉ ET SOUMIS À L'ACCORD PRÉALABLE DE LA SOCIÉTÉ, DEVRA FAIRE L'OBJET D'UN AVENANT AU BON DE VENTE. L'AVANCEMENT DE LA DATE DE MARIAGE, DÛMENT JUSTIFIÉ, DEVRA FAIRE L'OBJET D'UN AVENANT AU BON DE VENTE. CETTE MODIFICATION, SOUMISE À L'ACCORD PRÉALABLE DE LA SOCIÉTÉ, ENTRAÎNERA UNE MAJORATION DE 150 EUROS VENANT COUVRIR LES FRAIS DE LOGISTIQUE ENGENDRÉS. LE CHANGEMENT DE TAILLE OU DE MODÈLE, SOUMIS À L'ACCORD PRÉALABLE DE LA SOCIÉTÉ, DEVRA FAIRE L'OBJET D'UN AVENANT AU BON DE VENTE. CETTE MODIFICATION ENTRAÎNERA UNE MAJORATION DE 150 EUROS VENANT COUVRIR LES FRAIS DE LOGISTIQUE ENGENDRÉ.

PAR AILLEURS, AFIN QUE LA SOCIÉTÉ PUISSE SUIVRE AU MIEUX LA COMMANDE LE CLIENT S'ENGAGE À FOURNIR, LORS DE LA SIGNATURE DU BON DE VENTE, SES COORDONNÉES EXACTES AINSI QUE LA DATE OFFICIELLE DE LA CÉRÉMONIE. ENFIN, EN SIGNANT LE BON DE VENTE, LE CLIENT RECONNAÎT L'EXACTITUDE DES MENSURATIONS Y FIGURANT PRISES EN MAGASIN. IL RECONNAÎT AVOIR ÉTÉ INFORMÉ PAR LE VENDEUR QU'EN CAS DE CHANGEMENT DANS LES MENSURATIONS ENTRE LE MOMENT DE LA SIGNATURE DU BON DE VENTE ET LE MOMENT DE LA LIVRAISON, LES FRAIS EN RÉSULTANT SERONT MIS À SA CHARGE.

ARTICLE 2 : NOTRE OFFRE

LE BOUDOIR DE SISSI A POUR VOCATION D'OFFRIR À LA VENTE DES ROBES DE MARIÉES, DES ROBES DE SOIRÉES, DES BIJOUX, DES ACCESSOIRES ET DE LA LINGERIE. LES ARTICLES PROPOSÉS À LA VENTE PHYSIQUEMENT AU BOUDOIR DE SISSI ET SUR LE SITE SONT DÉCRITS ET PRÉSENTÉS AVEC LA PLUS GRANDE EXACTITUDE POSSIBLE.

LES OFFRES DE PRODUITS ET D'ARTICLES SONT VALABLES TANT QU'ELLES SONT VISIBLES SUR LE SITE OU RÉSEAUX SOCIAUX ET UNIQUEMENT POUR LA DURÉE DES OPÉRATIONS.

LE BOUDOIR DE SISSI S'ENGAGE À PRÉVENIR AU PLUS TÔT DE L'INDISPONIBILITÉ DU PRODUIT. EN CAS DE RUPTURE DÉFINITIVE DE STOCKS, LE BOUDOIR DE SISSI S'ENGAGE À REMBOURSER LE CLIENT.

ARTICLE 3 : PROCESSUS DE COMMANDE

LA CLIENTE EFFECTUE SON CHOIX PARMIS LES MODÈLES DE ROBES DE MARIÉE QUI LUI SONT PRÉSENTÉS EN BOUTIQUE, SUR CATALOGUE OU SUR LE SITE. IL LUI EST POSSIBLE, DE DEMANDER DES MODIFICATIONS, SELON LA GRILLE DES RETOUCHES DISPONIBLE EN MAGASIN. LA RESPONSABILITÉ DU BOUDOIR DE SISSI NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE QUE SUR LA FAISABILITÉ TECHNIQUE DES MODIFICATIONS DEMANDÉES SUR LES ROBES DE MARIÉE.

UNE FOIS SON CHOIX EFFECTUÉ, LA CLIENTE PASSE COMMANDE AUPRÈS DU BOUDOIR DE SISSI QUI LUI REMETTRA UNE CONFIRMATION DE COMMANDE COMPRENANT : LE NOM DE LA ROBE DE MARIÉE COMMANDÉE, LES PRINCIPALES MENSURATIONS DE LA CLIENTE PRISES LORS DE LA COMMANDE, LE PRIX DE LA ROBE DE MARIÉE COMMANDÉE AINSI QUE CELUI DES ÉVENTUELLES MODIFICATIONS, LA PREMIÈRE DATE D'ESSAYAGE ET LA DATE DE LIVRAISON PRÉVUE DE SA ROBE DE MARIÉE ET ENFIN LE MONTANT DE L'ACOMPTE VERSÉ À LA COMMANDE AINSI QUE LES MODALITÉS DE RÈGLEMENT. IL EST EXPRESSÉMENT CONVENU QUE LES PHOTOGRAPHIES DES PRODUITS SUR LE SITE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX DU « BOUDOIR DE SISSI », LES BROCHURES, LES PLAQUETTES ET AUTRES SUPPORTS DESTINÉS À PRÉSENTER LESDITS PRODUITS ET INDIQUANT LEUR DÉNOMINATION N'ONT AUCUNE VALEUR CONTRACTUELLE, LA RESPONSABILITÉ DE L'EURL LE BOUDOIR DE SISSI NE SAURAIT ÊTRE EN AUCUN CAS ENGAGÉE LES CONCERNANT, SEULS LES ÉLÉMENTS VISUELS JOINTS À LA COMMANDE AYANT VALEUR CONTRAIGNANTE. TOUTE MODIFICATION DEMANDÉE PAR LA CLIENTE SUR SA ROBE DE MARIÉE POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE LA COMMANDE, QUE CE SOIT CONCERNANT LES MATÉRIAUX UTILISÉS OU LE DESSIN DE LA ROBE DE MARIÉE OU ENCORE LES MESURES DE CELLE-CI SERONT FACTURÉES EN SUS, SELON DEVIS SOUMIS PAR « LE BOUDOIR DE SISSI » À LA CLIENTE. EN CAS DE PRISE OU DE PERTE DE POIDS IMPORTANTE OU DE GROSSESSE NON PRÉVUE, LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES SERONT À LA CHARGE DE LA CLIENTE. EN CAS DE DÉSACCORD SUR LE PRIX DE CES MODIFICATIONS, LA ROBE DE MARIÉE SERA ÉTABLIE CONFORMÉMENT À LA COMMANDE INITIALE.

3.1 : ANNULATION DES COMMANDES

LA VENTE RESTE FERME ET DÉFINITIVE ET NE POURRA FAIRE L'OBJET D'AUCUNE ANNULATION, SAUF CAS DE FORCE MAJEURE INTERVENU AVANT LA DATE DE LIVRAISON, ÉTANT PRÉCISÉ QUE L'ANNULATION DU MARIAGE N'EST PAS UN CAS DE FORCE MAJEURE EN SOIT. LES CAS DE FORCE MAJEURE DEVRONT RÉPONDRE AUX CONDITIONS FIXÉES PAR LA LOI INTERPRÉTÉES SELON LA JURISPRUDENCE DES JURIDICTIONS FRANÇAISES.

TOUTEFOIS, ET À TITRE TOUT À FAIT EXCEPTIONNEL, LA SOCIÉTÉ POURRA, DE MANIÈRE DISCRÉTIONNAIRE, ACCÉDER À UNE DEMANDE D'ANNULATION NE RELEVANT PAS D'UN CAS DE FORCE MAJEURE. CETTE DEMANDE DEVRA ÊTRE FAITE PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC DEMANDE D'AVIS DE RÉCEPTION EXPOSANT L'INTÉGRALITÉ DE SES MOTIFS. LADITE DEMANDE DEVRA PARVENIR À LA SOCIÉTÉ AVANT LA DATE DE LIVRAISON FIGURANT SUR LE BON DE VENTE. À TITRE DE CLAUSE PÉNALE ET DANS LA MESURE OÙ LA SOCIÉTÉ FERAIT DROIT À CETTE DEMANDE, IL EST PRÉVU QU'ELLE POURRA EXIGER 50% DU PRIX INITIAL DES ARTICLES QUI N'AURONT PAS FAIT L'OBJET DE RETOUCHES, CECI AFIN DE COUVRIR LES FRAIS DE LOGISTIQUES ENGAGÉS. TOUJOURS À TITRE DE CLAUSE PÉNALE, IL EST PRÉVU QUE LA SOCIÉTÉ POURRA EXIGER 70% DU PRIX INITIAL DES ARTICLES QUI AURONT DÉJÀ FAIT L'OBJET DE RETOUCHES, CECI AFIN DE COUVRIR L'INTÉGRALITÉ DE LEUR PRIX DE REVIENT.

3.2 : FORCE MAJEURE

LA RESPONSABILITÉ DU BOUDOIR DE SISSI NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE EN CAS DE RUPTURE DE STOCK DE TISSU, DE DÉFAILLANCE D'UN FOURNISSEUR, DE RETARD DE LIVRAISON D'UN FOURNISSEUR, D'ARRÊT DE PRODUCTION D'UN TISSU, DE GRÈVE (Y COMPRIS DANS LES TRANSPORTS) OU DE FORCE MAJEURE ET, PLUS GÉNÉRALEMENT, POUR TOUT ÉVÈNEMENT NE LUI ÉTANT PAS EXCLUSIVEMENT ET DIRECTEMENT IMPUTABLE.

ARTICLE 4 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

LE BOUDOIR DE SISSI CONSERVE LA PROPRIÉTÉ DES BIENS VENDUS (ROBES DE MARIÉE OU ACCESSOIRES) JUSQU'AU PAIEMENT INTÉGRAL DU PRIX. PAR AILLEURS, AUCUNE LIVRAISON NE POURRA AVOIR LIEU SANS QUE LE RÉGLEMENT COMPLET N'AIT ÉTÉ ACQUITTÉ PAR LA CLIENTE.

ARTICLE 5 : NOS PRIX :

LE PRIX DES PRODUITS ET ARTICLES PROPOSÉS AU BOUDOIR DE SISSI PHYSIQUEMENT ET SUR LE SITE, SONT INDIQUÉS EN EUROS TOUTES TAXES COMPRISES ET TIENNENT COMPTE DE LA TVA FRANÇAISE EN VIGUEUR AU JOUR DE LA COMMANDE.

LES PRIX INDIQUÉS SUR LE SITE NE SONT VALABLES QUE POUR LES VENTES RÉALISÉES SUR LE SITE. LES PRIX INDIQUÉS N'INCLUENT PAS LES FRAIS D'ENVOI EN VIGUEUR AU JOUR DE LA COMMANDE. SI LE TAUX DE TVA VENAIT À ÊTRE MODIFIÉ, CES CHANGEMENTS POURRONT ÊTRE RÉPERCUTÉS SUR LES PRIX DES PRODUITS ET ARTICLES, SANS EN INFORMER AU PRÉALABLE LE CLIENT.

ARTICLE 6 : PAIEMENT

LES PAIEMENTS S'EFFECTUENT PAR CARTES BANCAIRES, PAR VIREMENT BANCAIRE OU EN ESPÈCES (JUSQU'À 1000€), SELON LA FACTURE ÉTABLIE PAR LE BOUDOIR DE SISSI. EN CAS D'IMPAYÉS, DES FORAITS DE RETARD POURRONT ÊTRE EXIGIBLES. LE PRIX EST PAYÉ COMME SUIT :

– 50% DU PRIX EST RÉGLÉ À LA COMMANDE, ET LE SOLDE AVANT TOUTE RETOUCHE SUR LA ROBE. LE SOLDE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE RÉGLÉ PAR CARTE BANCAIRE, EN ESPÈCES, OU PAR VIREMENT BANCAIRE- AVEC PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF. POSSIBILITÉ DE RÉGLER EN 2 FOIS, À LA CONDITION QUE L'ENSEMBLE DES RÈGLEMENTS SOIENT EFFECTUÉS AVANT TOUTE RETOUCHE SUR LA ROBE. LES ACCESSOIRES SONT REMIS APRÈS RÈGLEMENT INTÉGRAL.

– LES PAIEMENTS PARTIELS S'ANALYSENT COMME DES ACOMPTES : ILS NE PEUVENT ÊTRE REMBOURSÉS EN CAS D'ANNULATION DE LA COMMANDE ET VALENT ENGAGEMENT DE PAYER L'INTÉGRALITÉ DU PRIX CONVENU MÊME EN CAS D'ANNULATION DE LA COMMANDE PAR LA CLIENTE.

LES ARTICLES ÉNUMÉRÉS AU BON DE COMMANDE SERONT MIS À DISPOSITION DU CLIENT À LA DATE PRÉVU DE LIVRAISON, APRÈS RÈGLEMENT TOTAL.

ARTICLE 7.1 : DÉLAIS ET LIVRAISON

LES ÉCHÉANCES FIXÉES À LA COMMANDE ENGAGENT TANT LE BOUDOIR DE SISSI QUE LA CLIENTE. SI L'UNE OU L'AUTRE NE PEUT HONORER LES RENDEZ-VOUS D'ESSAYAGE ET/OU DE LIVRAISON, ELLE DOIT EN INFORMER L'AUTRE AU MINIMUM 24H À L'AVANCE. POUR DES RAISONS D'ORGANISATION, LES RENDEZ-VOUS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉS PAR LE BOUDOIR DE SISSI SANS QUE CELA NE CONSTITUE UNE QUELCONQUE FAUTE DE LA SOCIÉTÉ.

SI LES ÉCHÉANCES NE SONT PAS RESPECTÉES PAR LA CLIENTE, LE BOUDOIR DE SISSI NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE D'UN RETARD DE LIVRAISON. DE MÊME, LE BOUDOIR DE SISSI NE POURRAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE RETARD DE LIVRAISON DÛ À UNE PRISE OU À UNE PERTE DE POIDS AYANT DES CONSÉQUENCES SUR LES MENSURATIONS INITIALES.

LE NOMBRE DE RENDEZ-VOUS TECHNIQUES À RÉALISER AVANT LIVRAISON NE POURRA ÊTRE INFÉRIEUR À DEUX. IL VARIE EN FONCTION DES MODÈLES ET DES MORPHOLOGIES ET NE POURRA ÊTRE DONNÉ QU'À TITRE INDICATIF SANS QUE CELA NE PUISSE ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA PART DE LA SOCIÉTÉ LE BOUDOIR DE SISSI. UN NOMBRE SUPÉRIEUR DE RENDEZ-VOUS À CELUI DONNÉ À TITRE INDICATIF NE POURRA NULLEMENT FAIRE L'OBJET D'UNE INDEMNISATION OU DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE TRANSPORTS.

LA DATE DE LIVRAISON INDIQUÉE LORS DE LA COMMANDE N'EST DONNÉE QU'À TITRE INDICATIVE ET EST SUSCEPTIBLE DE VARIER DANS DES PROPORTIONS RAISONNABLES. LES ARTICLES ÉNUMÉRÉS AU BON DE COMMANDE SERONT MIS À DISPOSITION DU CLIENT À LA DATE PRÉVU DE LIVRAISON, APRÈS RÈGLEMENT TOTAL.

PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, TOUT RETARD RAISONNABLE (CE QUI SIGNIFIE QUE LA ROBE EST LIVRÉE AVANT LA DATE DU MARIAGE) DANS LA LIVRAISON DES PRODUITS NE POURRA PAS DONNER LIEU AU PROFIT DE LA CLIENTE À :

- L'ALLOCATION DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS ;
- L'ANNULATION DE LA COMMANDE.

EN CAS D'EXPÉDITION, LE RISQUE DU TRANSPORT EST SUPPORTÉ EN TOTALITÉ PAR L'ACHETEUR. EN CAS DE MARCHANDISES MANQUANTES OU DÉTÉRIORÉES LORS DU TRANSPORT, L'ACHETEUR DEVRA FORMULER TOUTES LES RÉSERVES NÉCESSAIRES À RÉCEPTION DESDITES MARCHANDISES. CES RÉSERVES DEVRONT ÊTRE, EN OUTRE, CONFIRMÉES PAR ÉCRIT DANS LES CINQ JOURS SUIVANT LA LIVRAISON, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AR.

7.2 : LIVRAISON

LA DATE DE LIVRAISON AU PLUS TARD EST PRÉCISÉE SUR LE BON DE COMMANDE. LE TRANSFERT DES RISQUES DE L'ARTICLE VENDU AU CLIENT S'EFFECTUERA À LA DATE D'EMPORT DE LA MARCHANDISE PAR LE CLIENT.

LE CLIENT S'ENGAGE À RETIRER LES BIENS ET ARTICLES, OBJET DE LA VENTE À CETTE DATE AU SHOWROOM, 38 RUE D'AUSTERLITZ, 16000 ANGOULEME. A DÉFAUT POUR LE CLIENT D'AVOIR REMPLI CETTE OBLIGATION, LA VENTE SERA RÉVOLUE DE PLEIN DROIT HUIT JOURS APRÈS L'ENVOI PAR LA SOCIÉTÉ D'UNE LETTRE DE MISE EN DEMEURE RESTÉE SANS EFFET. A TITRE DE CLAUSE PÉNALE, IL EST PRÉVU QUE LES ACOMPTES VERSÉS SERONT CONSERVÉS PAR LA SOCIÉTÉ POUR LA DÉDOMMAGER DE L'INTÉGRALITÉ DES DÉPENSES QU'ELLE AURA ENGAGÉE. LES FRAIS DE RECOUVREMENT SERONT À LA CHARGE DU CLIENT.

CONCERNANT LES VENTES EN LIGNE ET À DISTANCE, LA COMMANDE EST ENVOYÉE VIA LE SERVICE DE LA POSTE. SI UN RETARD EST SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR DANS LA LIVRAISON, LE BOUDOIR DE SISSI S'ENGAGE À PRÉVENIR LE CLIENT AU PLUS VITE. LE BOUDOIR DE SISSI CONTACTERA ALORS LES SERVICES POSTAUX POUR OUVRIR UNE ENQUÊTE.

EN CAS DE RETARD PROLONGÉ D'UNE LIVRAISON, LE CLIENT EST INVITÉ À LE SIGNALER AU PLUS VITE AUPRÈS DE NOTRE SERVICE CLIENT.

EN CAS DE DÉPASSEMENT DE PLUS DE 7 JOURS DU DÉLAI DE LIVRAISON, LE CLIENT EST EN DROIT D'ANNULER SA COMMANDER.

ARTICLE 8 : GARANTIES :

EN EMPORTANT LES ARTICLES, LE CLIENT RECONNAÎT QU'ILS SONT CONFORMES AUX SPÉCIFICATIONS DE LA COMMANDE ET NE COMPORTENT AUCUN VICE APPARENT. TOUTE RÉCLAMATION CONCERNANT LES DÉFAUTS DES PRODUITS LIVRÉS DEVRA ÊTRE FAITE AVANT LEUR EMPORT DU MAGASIN. EN CAS DE RÉCLAMATION RECONNUE COMME FONDÉE, LA SOCIÉTÉ POURRA SOIT REMPLACER À L'IDENTIQUE LES ARTICLES LITIGIEUX, SOIT LES REMBOURSER AU CLIENT. CETTE STIPULATION N'INTERDIT PAS AU CLIENT D'AGIR SUR LE FONDEMENT DE LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ.

ARTICLE 9 : RETOURS ET REMBOURSEMENTS

AUCUN RETOUR NI ÉCHANGE, NI AVOIR NE SERA ACCEPTÉ CONCERNANT LES ROBES DE MARIÉES ET DE COCKTAIL. LES ARTICLES COMMANDÉS PHYSIQUEMENT AU BOUDOIR DE SISSI (EXCEPTÉ LES ROBES) OU SUR LE SITE, PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UN AVOIR OU D'UN REMBOURSEMENT DANS UN DÉLAI DE 14 JOURS, SAUF MENTION CONTRAIRE. TOUS LES ARTICLES VENDUS EN SOLDES OU D'OCCASION, NE SERONT NI REPRIS, NI ÉCHANGÉS. AUCUN RETOUR N'EST ACCEPTÉ SUR CES PRODUITS.

LES FRAIS DE RETOUR SONT À LA CHARGE DU CLIENT. LE PRODUIT DEVRA ÊTRE DANS SON EMBALLAGE D'ORIGINE, NON PORTÉ, NON ABIMÉ. AUCUN DÉFAUT NE SERA ACCEPTÉ.

LE DÉLAI DE RÉTRACTATION POUR UN PRODUIT COMMANDÉ SUR LE SITE EST DE 14 JOURS. AU-DELÀ DE CE DÉLAI, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ, ET LE RETOUR NE SERA PAS ACCEPTÉ.

ADRESSE D'ENVOI :

LE BOUDOIR DE SISSI, 38 RUE D'AUSTERLITZ, 16000 ANGOULEME

SI LE CLIENT A UNE QUESTION OU UNE RÉCLAMATION À FAIRE, IL FAUDRA CONTACTER DIRECTEMENT
LE SERVICE CLIENT DU BOUDOIR DE SISSI :

-PAR TÉLÉPHONE AU 06 19 62 31 6

-PAR EMAIL À CONTACT@LEBOUDOIRDESISSI.FR

AUCUNE QUESTION, AVIS OU RÉCLAMATION NE SERA TRAITÉ VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE 10 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

LE BOUDOIR DE SISSI CONSERVE LA PROPRIÉTÉ DES BIENS VENDUS (ROBES DE MARIÉE OU ACCESSOIRES)
JUSQU'AU PAIEMENT INTÉGRAL DU PRIX, EN PRINCIPAL ET EN ACCESSOIRES. PAR AILLEURS, AUCUNE
LIVRAISON NE POURRA AVOIR LIEU SANS QUE LE RÈGLEMENT COMPLET N'AIT ÉTÉ ACQUITTÉ PAR LA
CLIENTE.

ARTICLE 11 : DONNÉES PERSONNELLES

CONFORMÉMENT À LA LOI RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS DU 6 JANVIER
1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT D'ACCÈS, DE MODIFICATIONS ET DE SUPPRESSIONS DES DONNÉES
PERSONNELLES VOUS CONCERNANT, COLLECTÉES PAR LE BOUDOIR DE SISSI. CES DONNÉES SONT
UNIQUEMENT UTILISÉES AUX FINS DE TRAITEMENT DE VOTRE COMMANDE ET DE VOS RELATIONS AVEC
LA SOCIÉTÉ, NE SONT COMMUNIQUÉES À QUELQUES TIERS QUE CE SOIT. VOUS POUVEZ DEMANDER LEUR
DESTRUCTION UNE FOIS VOTRE COMMANDE RÉALISÉE ET SON PRIX INTÉGRALEMENT RÉGLÉ PAR VOS
SOINS.

VOUS POUVEZ EXERCER CES DROITS EN VOUS ADRESSANT À EURL LE BOUDOIR DE SISSI, 38 RUE
D'AUSTERLITZ , OU PAR MAIL À CONTACT@LEBOUDOIRDESISSI.FR

ARTICLE 12 : LITIGE

TOUT LITIGE RELATIF À L'INTERPRÉTATION ET À L'EXÉCUTION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES
DE VENTE EST SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS.

À DÉFAUT DE RÉOLUTION AMIABLE, LE LITIGE SERA PORTÉ DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGOULÊME.

